

GUIDE DE LA RENTRÉE



| | |
|------|--|
| P 4 | S'INSCRIRE ET S'INFORMER |
| P 5 | LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS |
| P 7 | LES RYTHMES SCOLAIRES |
| | L'ACCUEIL DU MATIN |
| P 8 | LA PAUSE MÉRIDIDIENNE |
| P 10 | L'ACCUEIL DU SOIR DES MATERNELLES |
| P 11 | L'ACCUEIL DU SOIR DES ÉLÉMENTAIRES |
| P 12 | L'OFFRE MERCREDI DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS |
| P 13 | LES ATELIERS DÉCOUVERTE DU MERCREDI POUR LES GRANDES ET MOYENNES SECTIONS MATERNELLES |
| P 14 | L'OFFRE MERCREDI DES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES |
| P 16 | RÉCAPITULATIF DE L'OFFRE MERCREDI ÉLÉMENTAIRES |
| P 17 | L'OFFRE MERCREDI DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX |
| P 18 | LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES |
| P 19 | LE CENTRE SPORTIF OXYGÈNE (7/14 ANS) |
| P 20 | SÉJOURS VACANCES (4-16 ANS) |
| P 21 | RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS |
| P 22 | LE PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES |
| P 24 | LES MODALITÉS D'INSCRIPTION |
| P 25 | LE QUOTIENT FAMILIAL |
| P 26 | LES TARIFS |



ÉDITO

Nous vous souhaitons une rentrée scolaire sereine et une nouvelle année scolaire riche en succès.

L'année scolaire 2022-2023 fut pour la Ville de Romainville très dense en matière de projet éducatif : nouvelle sectorisation scolaire renforçant la mixité sociale, démarrage de notre cité éducative Trois-Communes – Quartier de l'Horloge, création de la nouvelle cuisine scolaire Maryse Bastié, première étape d'un changement total de notre modèle de restauration scolaire, réalisation de la première cour "Oasis" à la maternelle Marcel Cachin... En 2023-2024, l'éducation sera plus que jamais l'une des premières priorités de l'action municipale.

Stabilité des tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs

Conscients des difficultés quotidiennes que la flambée des prix de l'alimentation cause à de nombreuses familles, nous avons souhaité ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs.

La Municipalité supportera donc seule la hausse significative des coûts de la restauration (8 %) sans exiger d'efforts supplémentaires des familles.

Équiper durablement notre commune en matière d'enseignement

Les équipements scolaires demeurent la priorité du mandat. En 2023-2024, de nombreux projets structurants démarreront :

- La finalisation du plan d'équipement numérique des écoles élémentaires (260 000 € de dépenses d'investissement entre 2022 et 2023) pour équiper toutes les écoles en tableaux numériques et classes informatiques mobiles,
- La création de deux classes supplémentaires et de nouveaux locaux périscolaires au sein de la maternelle Charlie Chaplin,
- Le démarrage des études visant la construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes dans le quartier des Bas-Pays dont l'ouverture est programmée à la rentrée 2026,
- La rénovation de la cour de récréation de l'élémentaire Fraternité en cours "Oasis" à l'été 2024,
- Au regard de la réussite de l'expérimentation initiée à l'école Maryse Bastié, le lancement des études visant la création de deux autres cuisines de production entre 2025 et 2026.

Nous demeurons plus que jamais mobilisés et à votre écoute pour contribuer à la réussite des élèves et à l'égalité des chances.

Élodie Girardet

Maire-adjointe à la Petite enfance,
à l'Éducation et aux Affaires scolaires

François Dechy

Maire de Romainville

S'INSCRIRE ET S'INFORMER

L'espace "Démarches en ligne"

espace-citoyens.net/romainville

Il vous permet de :

- consulter les informations relatives au fonctionnement des accueils de loisirs, des séjours...
- inscrire vos enfants aux activités périscolaires, centres de loisirs, séjours...
- payer vos factures en ligne.

L'inscription se fait en deux étapes :

1. créez votre espace sur <https://www.espace-citoyens.net/romainville>

2. activez le ensuite en renseignant la "clé enfance"

que vous trouverez sur vos factures (restauration, accueil de loisirs)

ou demandez la auprès du Guichet unique à l'Hôtel de Ville

ou par courriel à education@ville-romainville.fr

Cet espace constitue le moyen le plus facile pour inscrire votre enfant aux activités et vous tenir informé.

Le Guichet unique de l'Hôtel de Ville

Il vous accueille du lundi au vendredi

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et les samedis de 9h à 11h45.

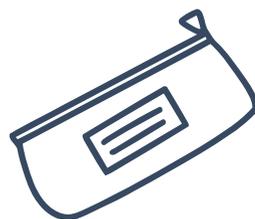
Il vous permet de :

- réaliser les inscriptions scolaires,
- inscrire vos enfants aux activités périscolaires et activités municipales
- régler vos factures,
- mettre à jour votre quotient familial,
- effectuer vos autres démarches administratives (pièce d'identité, inscription électorale...).

La direction de la petite enfance et de l'Éducation

Elle est votre interlocutrice

pour tout autre question : 01 49 15 55 00 / education@ville-romainville.fr



LES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS

MATERNELLES

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru

École : 01 71 86 60 12

mater.marcel.cachin93230@gmail.com

Accueil de loisirs : 07 88 06 69 87

clmcachin@ville-romainville.fr

Danielle Casanova

11, avenue de Verdun

École : 01 49 15 55 41

ce.0930528u@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 06 18 57 15 67

clmcasanova@ville-romainville.fr

Charlie Chaplin

79, rue Jean Jaurès

École : 01 71 86 60 34

ce.0932003x@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 06 38 86 95 89

clmchaplin@ville-romainville.fr

Jean Charcot

4, rue Jean Charcot

École : 01 71 86 60 28

ce.0930469e@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 06 18 57 32 79

clmcharcot@ville-romainville.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines

École : 01 49 15 55 76

ce.0931518v@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 06 38 86 91 16

clmbastie@ville-romainville.fr

Jeanne Gallèpe

3, rue Louis Aubin

École : 01 49 20 93 57

ce.0930481t@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 07.88.06.57.94

clmgallepe@ville-romainville.fr

Véronique et Florestan

1, place André Léonet

École : 01 41 83 18 41

ce.0931063a@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 07 88 06 65 01

clmvf@ville-romainville.fr

ÉLÉMENTAIRES

Henri Barbusse

2, rue Jean Charcot

École : 01 71 86 60 27

ce.0930193e@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs : 06 18 48 45 62

clebarbusse@ville-romainville.fr

LES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru

École: 01 71 86 60 13
ce.0930539f@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 18 57 10 17
clecachin@ville-romainville.fr

Jean Charcot

2, rue Jean Charcot

École: 01 71 86 60 25
ce.0930318r@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 18 48 45 62
clecharcot@ville-romainville.fr

Fraternité

5, rue Louis Aubin

École: 01 49 20 93 83
ce.0930188z@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 07 88 06 64 67
clefraternite@ville-romainville.fr

Langevin Wallon

36, rue des Chantaloups

École: 01 49 15 56 78
ce.0930159t@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 38 86 87 51
clelangevin@ville-romainville.fr

Gabriel Péri

26, avenue Paul Vaillant-Couturier

École: 01 71 86 60 39
ce.0931304m@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 12 45 23 64
cleperi@ville-romainville.fr

Paul Vaillant-Couturier

26, avenue Paul Vaillant-Couturier

École: 01 71 86 60 38
ce.0931305n@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 12 45 23 64
clepvc@ville-romainville.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines

École: 01 49 15 55 84
0932681j@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 38 86 91 16
clebastie@ville-romainville.fr

PRIMAIRE

Hannah Arendt

22, rue des Chantaloups

École: 01 49 15 56 35
ce.0932740y@ac-creteil.fr

Accueil de loisirs: 06 18 57 23 63
clparendt@ville-romainville.fr

LES RYTHMES SCOLAIRES

Écoles maternelles, élémentaires et primaires

Horaires de classe

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

8h30 ⁽¹⁾-12h / 13h30-16h ⁽²⁾

⁽¹⁾ 8h40 dans les écoles Maryse Bastié élémentaire et maternelle, Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle

⁽²⁾ 16h10 dans les écoles Maryse Bastié élémentaire et maternelle, Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle

Horaires du périscolaire

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Accueil du matin :
à partir de 7h30

Accueil du soir :
jusqu'à 18h30

Pause méridienne :
12h-13h20

MERCREDI

7h30-18h30



L'ACCUEIL DU MATIN

Horaires: 7h30-8h20 ⁽¹⁾

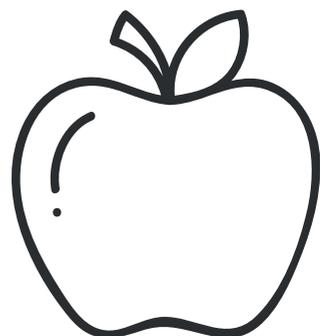
⁽¹⁾ 8h30 dans les écoles Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle, Maryse Bastié élémentaire et maternelle.

L'accueil est assuré par les équipes municipales d'animation.

Des pôles d'activités calmes sont proposés aux enfants : jeux coopératifs, bibliothèque, lecture de contes, dessins...

Les arrivées échelonnées sont possibles jusqu'à 8h15 ⁽²⁾

⁽²⁾ 8h25 dans les écoles Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle, Maryse Bastié élémentaire et maternelle.



LA PAUSE MÉRIDIENNE

Horaires : 12h-13h20

En complément du service de restauration scolaire, des activités périscolaires encadrées sont proposées chaque jour aux enfants.

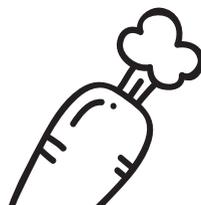
Les menus

Les menus sont :
> consultables sur le site www.siresco.fr
> affichés devant l'école.

En maternelle, les enfants déjeunent à table accompagnés par les ATSEM et les équipes d'animation de 12h à 12h40 pour les petites sections et une partie des moyennes sections et de 12h40 à 13h20 pour les autres élèves.

En élémentaire, les enfants sont accompagnés par les équipes municipales d'animation.

La durée du repas est de 20 à 30 minutes.



Les ateliers du temps méridien

Les personnels municipaux (ATSEM, animateurs et animatrices, ETAPS, professeurs d'enseignement artistique) proposent les ateliers du temps méridiens. Les enfants s'inscrivent le jour même en fonction de leurs goûts et de leurs envies.

En maternelle, les enfants bénéficient à minima d'un **choix de 3 pôles d'activités** : **jeux libres, activités sportives ou motrices** (jeux sportifs, initiation théâtre, chant...), **activités calmes** (lecture de contes, jeux coopératifs, dessins...).

En élémentaire, les enfants bénéficient à minima d'un **choix de 3 activités** différentes : jeux libres, activités sportives (pratique encadrée), **activités artistiques et culturelles** (arts plastiques, théâtre, danse...).

Les plannings des ateliers du temps méridien sont affichés devant les écoles et consultables sur l'espace "Démarches en ligne".

La cuisine Maryse Bastié : un nouveau modèle de restauration sain et durable !

Ouverte en janvier 2023, la nouvelle cuisine Maryse Bastié constitue la première étape du programme de transformation du modèle de restauration scolaire des écoles de Romainville :

> tous les plats sont produits sur place et préparés par des cuisinier·ère·s proches des enfants,
> toutes les denrées sont issues de l'agriculture biologique ou de la pêche durable.

Les menus et allergènes sont consultables sur le site espace-citoyens.net/romainville

Cet équipement a reçu le niveau excellence du label d'excellence environnementale Ecocert en mai 2023.



L'ACCUEIL DU SOIR DES MATERNELLES

Horaires: 16h⁽¹⁾-18h30

⁽¹⁾ 16h10 dans les écoles Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle, Maryse Bastié maternelle.

L'accueil du soir en maternelle est encadré par les équipes municipales d'animation. Il comporte deux temps :

- > De 16h à 16h45 une récréation et un goûter.
- > À partir de 16h45 différents pôles sont mis en place :

- arts plastiques
- lecture (contes)
- jeux coopératifs
- expression découverte : chant, découverte musicale...
- jeux libres (pour les enfants qui ont besoin de souffler après la journée d'enseignement).

Les départs échelonnés des enfants sont possibles à partir de 16h50

Les plannings des activités des accueils du soir sont affichés devant les écoles et consultables sur l'espace "Démarches en ligne".

L'ACCUEIL DU SOIR DES ÉLÉMENTAIRES

Horaires: 16h⁽¹⁾-18h30

⁽¹⁾ 16h10 dans l'école élémentaire Maryse Bastié

L'accueil du soir en élémentaire comporte trois temps distincts :

- > le goûter (fourni par la Ville de Romainville) organisé dans les restaurants scolaires,



- > l'atelier-leçons: aide à l'apprentissage des leçons,
- > l'atelier-loisirs: activités encadrées par les équipes d'animation.

| | 16h ⁽¹⁾ | 16h15 | 17h | 17h45 | 18h30 |
|---------|--------------------|--------|----------------|--------|-----------------|
| CP-CE1 | | Goûter | Atelier-leçons | | |
| CE2-CM2 | Récré | | Atelier-leçons | Goûter | Atelier-loisirs |

⁽¹⁾ 16h10 à l'élémentaire Maryse Bastié

L'encadrement des enfants est assuré par les équipes d'animation municipales.

Les enfants peuvent être récupérés ou autorisés à partir seuls ⁽¹⁾ :

- > à 17h (1^{ère} ouverture des portes),
- > à 17h45 (2^e ouverture des portes),
- > les départs échelonnés sont possibles entre 17h45 et 18h30.

Pour des raisons d'organisation, aucune sortie n'est possible entre 16h et 17h et entre 17h et 17h45.

LES DÉFIS DU VENDREDI

Afin de respecter le rythme des enfants, les ateliers-leçons prennent chaque vendredi une forme plus ludique : des jeux coopératifs sont proposés aux enfants à la place de l'aide aux devoirs.

⁽¹⁾ Selon autorisation parentale

L'OFFRE MERCREDI DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS



Accueils de loisirs maternels (7h30-18h30)

| Accueils de loisirs | Écoles maternelles |
|--|--|
| Charlie Chaplin 79, avenue Jean Jaurès | Charlie Chaplin - Jeanne Gallèpe Jean Charcot |
| Marcel Cachin 35, rue Madeleine Odru | Marcel Cachin |
| Véronique et Florestan 1, place André Léonet | Hannah Arendt - Véronique et Florestan |
| Maryse Bastié 11, rue des Fontaines | Maryse Bastié - Danielle Casanova |

Modalités d'inscription, horaires des arrivées et des départs

Les inscriptions peuvent être réalisées en journée complète, demi-journée, avec ou sans restauration.

| Inscriptions | Arrivées | Départs |
|---|------------|--------------------------------|
| Journée avec restauration ⁽¹⁾ | Jusqu'à 9h | À partir de 16h ⁽²⁾ |
| Matin sans restauration | Jusqu'à 9h | 12h |
| Matin avec restauration | Jusqu'à 9h | 13h20 |
| Après-midi avec restauration ⁽¹⁾ | 12h | À partir de 16h ⁽²⁾ |
| Après-midi sans restauration ⁽¹⁾ | 13h20 | À partir de 16h ⁽²⁾ |

⁽¹⁾ Avec goûter - ⁽²⁾ Si départ avant 16h30 - aucun goûter n'est fourni aux enfants

Les plannings d'activités sont consultables sur le site de la Ville espace "Démarches en ligne" et affichés devant les écoles.

LES ATELIERS DÉCOUVERTE DU MERCREDI POUR LES GRANDES ET MOYENNES SECTIONS MATERNELLES



Les "ateliers découverte" du mercredi sont des cours d'initiation à une discipline culturelle ou sportive.

Conduites par des intervenant-e-s qualifié-e-s, les séances durent une heure maximum (durée adaptée pour des enfants de cet âge). Elles sont organisées les mercredis dans les locaux des centres de loisirs maternels.

Les ateliers ont lieu le matin : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30
l'après-midi : de 14h à 15h et de 15h à 16h

Le programme est consultable sur le site espace-citoyens.net/romainville
Vous pouvez :

- soit inscrire votre enfant à l'activité sans inscription au centre de loisirs,
- soit inscrire votre enfant complémentairement à une inscription au centre de loisirs. Dans ce cas ⁽¹⁾, votre enfant est conduit dans le lieu d'activité par les animateur-ric-e-s du centre.

Les inscriptions sont à faire chaque trimestre selon le calendrier suivant :

| Période | Période | Inscriptions |
|---------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Premier trimestre | du 4 octobre au 20 décembre | du 15 au 29 septembre |
| Deuxième trimestre | du 10 janvier au 3 avril | du 15 au 29 décembre |
| Troisième trimestre | du 24 avril au 3 juillet | du 15 au 29 mars |

⁽¹⁾ si "l'atelier découverte" a lieu dans le centre de loisirs d'affectation de votre enfant.





L'OFFRE MERCREDI DES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Horaires: 7h30-18h30

Accueils de loisirs élémentaires

| Accueils de loisirs | Écoles élémentaires |
|--|---|
| Jean Charcot 2, rue Jean Charcot | Henri Barbusse - Jean Charcot |
| Marcel Cachin ⁽¹⁾ 35, rue Madeleine Odru | Marcel Cachin |
| Maryse Bastié 11, rue des Fontaines | Maryse Bastié - Gabriel Péri Paul Vaillant-Couturier |
| Hannah Arendt 22, rue des Chantaloups | Hannah Arendt - Langevin/Wallon |

⁽¹⁾ Clubs mercredis uniquement - les ateliers des enfants de l'école Marcel Cachin sont organisés au centre Charcot.

Modalités d'inscription, horaires des arrivées et des départs

Les inscriptions peuvent être réalisées en journée complète, demi-journée avec ou sans restauration.

| Inscriptions | Arrivées | Départs |
|---|------------|--------------------------------|
| Journée avec restauration ⁽¹⁾ | Jusqu'à 9h | À partir de 16h ⁽²⁾ |
| Matin sans restauration | Jusqu'à 9h | 12h |
| Matin avec restauration | Jusqu'à 9h | 13h20 |
| Après-midi avec restauration ⁽¹⁾ | 12h | À partir de 16h ⁽²⁾ |
| Après-midi sans restauration ⁽¹⁾ | 13h20 | À partir de 16h ⁽²⁾ |

⁽¹⁾ Avec goûter - ⁽²⁾ Si départ avant 16h30 - aucun goûter n'est fourni aux enfants

DEUX OFFRES EN FONCTION DE VOS BESOINS ET DE L'ENVIE DE VOS ENFANTS

› Club mercredi

Vous souhaitez une offre de loisirs ponctuelle et sans engagement.

› Ateliers du mercredi

Vous souhaitez une offre de loisirs thématique, régulière et suivie dans la durée.

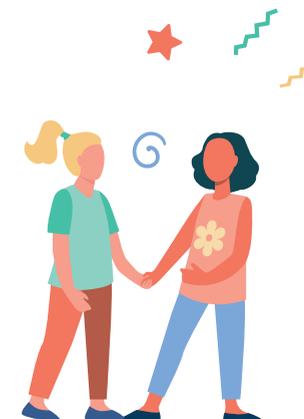
Qu'est-ce que le club mercredi ?

C'est une offre de loisirs collectifs. Les activités sont proposées et conduites par les équipes d'animation municipales. Le programme évolue chaque mercredi. Les enfants choisissent leur activité le jour même en fonction de leurs envies.

Qu'est-ce que les ateliers du mercredi ?

Ce sont des cycles d'initiation à une discipline sportive ou une pratique culturelle, construits sur une durée de 10 à 12 semaines. Lorsque vous inscrivez votre enfant aux ateliers, vous le faites pour un trimestre complet au cours duquel il pratiquera la même discipline.

Ces activités sont conduites par des intervenant-e-s spécialisé-e-s.



RÉCAPITULATIF DE L'OFFRE MERCREDI ÉLÉMENTAIRE

Club mercredi

- > je m'inscris du 15 au 29 du mois précédent
- > le programme évolue chaque mercredi
- > les activités sont conduites par les équipes d'animation.

Ateliers du mercredi

- > je m'inscris avant le début de chaque trimestre (fin septembre, décembre, début mars) pour toute la période
- > l'activité est la même durant tout le trimestre
- > les activités sont conduites par des intervenant·es qualifié·es dans la discipline pratiquée.

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions sont possibles à la journée ou en demi-journée avec ou sans restauration.

| Période | Période | Inscriptions |
|---------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Premier trimestre | du 4 octobre au 20 décembre | du 15 au 29 septembre |
| Deuxième trimestre | du 10 janvier au 3 avril | du 15 au 29 décembre |
| Troisième trimestre | du 24 avril au 3 juillet | du 15 au 29 mars |

Pour les clubs, les inscriptions se font du 15 au 29 du mois.

Moduler les inscriptions en fonction de vos besoins

Il est possible de panacher les inscriptions en fonction de vos besoins. Toutes les formules sont possibles :

- > une activité en demi-journée (club ou atelier),
- > pour les inscriptions en journée complète. Au choix :
 - atelier le matin et l'après-midi
 - club le matin et l'après-midi
 - club le matin et atelier l'après-midi
 - atelier le matin et club l'après-midi.

L'OFFRE MERCREDI DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX



Découvrez le détail de l'offre sur le site ville-romainville.fr et dans la brochure disponible fin août

Les écoles municipales des Sports, des Arts et des Savoirs

En complément de l'offre des accueils de loisirs, les écoles municipales des Sports, des Arts et des Savoirs proposent des ateliers d'initiation à de nombreuses pratiques et disciplines après l'école, le mercredi après 16h, certains jours de la semaine et le samedi. Les inscriptions ont lieu au début du mois de septembre.

La médiathèque Romain Rolland

La médiathèque propose 30 000 documents pour la jeunesse : romans, albums, BD et mangas, musique, films, revues et magazines. Une programmation régulière de spectacles, lectures de contes, ateliers...

Le Pavillon

Le Pavillon propose tout au long de l'année une offre de spectacle à destination du jeune public, en particulier les mercredis après-midis.

La Maison de la Philo

La Maison de la Philo propose toutes les semaines des activités ouvertes aux enfants et adolescent·es. Débats, jeux, histoires, dessins : de multiples outils pour s'amuser à philosopher !

Inscriptions au 01 71 86 60 20
maisondelaphilo@ville-romainville.fr



LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES



Horaires : 7h30-18h30

L'encadrement est assuré par les équipes municipales d'animation.

Les arrivées échelonnées ont lieu jusqu'à 9h et les départs sont possibles à partir de 17h.

Les inscriptions sont réalisées en journée complète.

| Accueils de loisirs maternels | Écoles maternelles |
|---|--|
| Charlie Chaplin 79, avenue Jean-Jaurès | Charlie Chaplin - Jeanne Gallèpe Jean Charcot |
| Marcel Cachin 35, rue Madeleine Odru | Danielle Casanova - Maryse Bastié - Marcel Cachin |
| Véronique et Florestan 1, place André Léonet | Hannah Arendt - Véronique et Florestan |

| Accueils de loisirs élémentaires | Écoles élémentaires |
|--|---|
| Jean Charcot 2, rue Jean Charcot | Fraternité - Henri Barbusse - Jean Charcot |
| Marcel Cachin 35, rue Madeleine Odru | Marcel Cachin - Gabriel Péri Paul Vaillant-Couturier |
| Hannah Arendt 22, rue des Chantaloups | Hannah Arendt - Langevin/Wallon |

Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction des périodes et du nombre d'inscrits.



LE CENTRE SPORTIF OXYGÈNE

**(7 / 14 ANS) DURANT LES VACANCES D'AUTOMNE,
DE PRINTEMPS ET AU MOIS DE JUILLET**

Oxygène est une offre de centre de loisirs purement dédié à la pratique sportive. Il est adossé à l'accueil de loisirs Jean Charcot durant les vacances d'automne, de printemps et au mois de juillet. Les inscriptions sont réalisées en semaine complète.

L'encadrement est assuré par des intervenant-e-s sportif-ve-s qualifié-e-s. Le projet pédagogique se fonde sur l'initiation à différentes pratiques sportives.

L'accueil des enfants se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 8h30 (8h le lundi et le vendredi, jours de sortie).



SÉJOURS VACANCES

L'OFFRE DE SÉJOURS VACANCES (4/16 ANS) DURANT LES VACANCES D'HIVER, DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

La Ville propose pendant les **vacances d'hiver, de printemps et d'été une offre de séjours 4-16 ans** facturés en fonction du quotient familial.

De nombreuses **destinations** sont proposées tous les ans ainsi que des séjours familles au centre de vacances municipal situé dans les Hautes-Alpes (Pelvoux-Vallouise).

L'offre **hiver/printemps** est publiée au mois de décembre pour des inscriptions de décembre à janvier.

L'offre **été** est publiée au mois de mars et les inscriptions ont lieu aux mois d'avril-mai.

RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

| Temps d'accueil | Périodes |
|--|---|
| Restauration scolaire | Sans réservation |
| Accueil du matin, du soir du mercredi et clubs | du 15 au 29 du mois précédent ⁽¹⁾ |
| Ateliers du mercredi | |
| Ateliers du mercredi 1 ^{er} trimestre | Du 15 au 29 septembre |
| Ateliers du mercredi 2 ^e trimestre | Du 15 au 29 décembre |
| Ateliers du mercredi 3 ^e trimestre | Du 15 au 29 mars |
| Accueil de loisirs vacances scolaires | |
| Vacances d'automne | du 15 au 29 septembre |
| Vacances de fin d'année | Du 15 au 29 novembre |
| Vacances d'hiver | Du 15 au 29 janvier |
| Vacances de printemps | Du 15 février au 15 mars |
| Vacances d'été | Du 15 au 29 mai |
| Vacances d'été - août | Du 15 mai au 14 juin |
| Séjours enfants adolescent·e·s et adultes | |
| Séjours hiver | Du 1 ^{er} au 29 décembre |
| Séjours printemps | Du 1 ^{er} janvier au 29 février |
| Séjours été | Du 1 ^{er} mars au 29 avril |

⁽¹⁾ Du 15 au 29 mai pour les accueils du mois de la première semaine de juillet

Privilégiez les inscriptions et les règlements en ligne via le site :
espace-citoyens.net/romainville



LE PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein des activités péri et extrascolaires constitue une priorité de l'action municipale.

Afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants concernés, la Ville a mis en place une porte d'entrée unique pour les familles dans le cadre d'une action partiellement financée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (Caf).

Il suffit de prendre un rendez-vous par téléphone au 01 49 15 55 59 ou par mail à education@ville-romainville.fr

En fonction du souhait des familles, des besoins de l'enfant et des capacités des services municipaux, un protocole d'accompagnement individualisé et adapté à la situation de l'enfant est mis en place en concertation.



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

LE QUOTIENT FAMILIAL

LES TARIFS

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION



L'inscription initiale aux activités périscolaires

L'inscription initiale se fait à l'aide d'une fiche d'autorisation parentale qui peut être téléchargée depuis le site ville-romainville.fr ou retirée auprès des équipes d'animation des écoles ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

La réservation et le règlement des activités hors restauration scolaire

Les activités se réservent et se préparent entre le 15 et le 29 du mois précédent l'activité ⁽¹⁾ :

- **en ligne** via votre espace "Démarches en ligne" qui vous permet de réserver les activités, payer vos factures, consulter les plannings d'activités.

- **au Guichet unique de l'Hôtel de Ville ouvert :**
 - > du lundi au vendredi 8h30-11h45 et 13h30-16h45
 - > le samedi de 9h à 11h45

⁽¹⁾ entre le 15 et le 29 mai pour les accueils de loisirs des mois de juillet et août. Consulter le calendrier spécifique pour les ateliers du mercredi (P16)

Les activités fréquentées sans inscription préalable font l'objet d'un tarif majoré de 50% facturé au début du mois suivant.

La restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis

Il n'est pas nécessaire de réserver et prépayer la restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis. La facture est calculée en fin de mois sur la base des repas consommés. Il n'y a aucune majoration.

Les "cas particuliers"

Une demande de "cas particulier" peut être adressée par les familles dans le cas où leur activité professionnelle ne leur permet pas d'anticiper leurs besoins en matière de service de garde.

Ce statut permet à la famille de pouvoir s'inscrire aux activités sans prépaiement obligatoire ni majoration.

Les demandes sont à adresser par mail à education@ville-romainville.fr.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Tous les tarifs des activités sont calculés en fonction du quotient familial.

Celui-ci est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre et doit être recalculé pour l'année suivante entre la date de réception de votre avis d'imposition de l'année N-1 et le 31 décembre. À défaut, le tarif maximal est appliqué.

Comment faire calculer votre quotient ?

Au choix :

- **au Guichet unique** de l'Hôtel de Ville,

- **sur votre espace** "Démarches en ligne",

- **par correspondance** à l'aide du formulaire à télécharger sur ville-romainville.fr

Les documents à fournir :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année (N-1). Les deux avis pour les couples non mariés,

- les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents,

- la dernière attestation de paiement des prestations familiales (Caf),

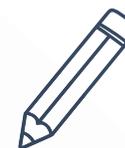
- le livret de famille.

Dans quel cas faire recalculer le quotient familial en cours d'année ?

- Modification de la composition du foyer (naissance, adoption, mariage, divorce, séparation, décès).

- Modification de la situation professionnelle, perte ou reprise d'emploi.

Aucun effet rétroactif n'est appliqué. La modification intervient lors de la facture suivante.



LES TARIFS

1. Activités périscolaires autour de l'école (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

| Quotient familial | Restauration | Accueil du matin | Accueil du soir (3) |
|----------------------------|--------------|------------------|---------------------|
| | Unité (1) | Unité (2) | Unité (2) |
| Tarifs hors commune | 6,50 € | 2,00 € | 4,00 € |
| Tranche 1 | 0,69 € | 1,25 € | 2,05 € |
| Tranche 2 | 1,05 € | 1,25 € | 2,05 € |
| Tranche 3 | 1,20 € | 1,25 € | 2,05 € |
| Tranche 4 | 1,91 € | 1,30 € | 2,15 € |
| Tranche 5 | 2,63 € | 1,30 € | 2,15 € |
| Tranche 6 | 3,15 € | 1,30 € | 2,15 € |
| Tranche 7 | 3,56 € | 1,35 € | 2,30 € |
| Tranche 8 | 4,08 € | 1,35 € | 2,30 € |
| Tranche 9 | 4,48 € | 1,35 € | 2,30 € |

(1) sans réservation ni prépaiement obligatoires

(2) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50% - (3) avec goûter

2. Accueils de loisirs maternels du mercredi

| Quotient familial | Restauration mercredi | Demi-journée (matin ou après-midi) (2) | Journée complète (3) | Atelier découverte maternel |
|----------------------------|-----------------------|--|----------------------|-----------------------------|
| | Unité (1) | Demi-journée (1) | Journée (1) | Trimestre |
| Tarifs hors commune | 6,50 € | 9,00 € | 23,50 € | 47,00 € |
| Tranche 1 | 0,69 € | 1,50 € | 3,60 € | 2,00 € |
| Tranche 2 | 1,05 € | 1,60 € | 4,30 € | 2,00 € |
| Tranche 3 | 1,20 € | 2,00 € | 5,10 € | 2,00 € |
| Tranche 4 | 1,91 € | 2,50 € | 6,90 € | 8,00 € |
| Tranche 5 | 2,63 € | 2,60 € | 7,70 € | 10,00 € |
| Tranche 6 | 3,15 € | 3,60 € | 10,30 € | 13,00 € |
| Tranche 7 | 3,56 € | 4,70 € | 12,90 € | 19,00 € |
| Tranche 8 | 4,08 € | 5,40 € | 14,60 € | 27,00 € |
| Tranche 9 | 4,48 € | 6,00 € | 16,30 € | 31,00 € |

(1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%

(2) sans restauration et avec goûter - (3) avec restauration et goûter

3. Clubs et ateliers du mercredi élémentaires

| Quotient familial | Restauration mercredi | Club mercredi matin ou après-midi (3) | Club mercredi journée complète (4) | Ateliers du mercredi matinée | Ateliers du mercredi après-midi (3) |
|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| | Unité (1) | Demi journée (1) | Journée (1) | Trimestre (2) | Trimestre (2) |
| Tarifs hors commune | 6,50 € | 9,00 € | 23,50 € | 140,00 € | 140,00 € |
| Tranche 1 | 0,69 € | 1,50 € | 3,60 € | 5,00 € | 5,00 € |
| Tranche 2 | 1,05 € | 1,60 € | 4,30 € | 5,00 € | 5,00 € |
| Tranche 3 | 1,20 € | 2,00 € | 5,10 € | 5,00 € | 5,00 € |
| Tranche 4 | 1,91 € | 2,50 € | 6,90 € | 22,00 € | 22,00 € |
| Tranche 5 | 2,63 € | 2,60 € | 7,70 € | 28,00 € | 28,00 € |
| Tranche 6 | 3,15 € | 3,60 € | 10,30 € | 38,00 € | 38,00 € |
| Tranche 7 | 3,56 € | 4,70 € | 12,90 € | 56,00 € | 56,00 € |
| Tranche 8 | 4,08 € | 5,40 € | 14,60 € | 79,00 € | 79,00 € |
| Tranche 9 | 4,48 € | 6,00 € | 16,30 € | 92,00 € | 92,00 € |

(1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%

(2) sans restauration - inscription et prépaiement obligatoires

(3) sans restauration et avec goûter l'après-midi - (4) avec restauration et goûter

4. Accueils de loisirs vacances scolaires

| Quotient familial | Accueil de loisirs vacances (2) | Accueil de loisirs vacances PAI (3) |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| | Journée (1) | Journée PAI (3) |
| Tarifs hors commune | 23,50 € | 18,00 € |
| Tranche 1 | 3,60 € | 2,90 € |
| Tranche 2 | 4,30 € | 3,30 € |
| Tranche 3 | 5,10 € | 3,90 € |
| Tranche 4 | 6,90 € | 5,10 € |
| Tranche 5 | 7,70 € | 5,20 € |
| Tranche 6 | 10,30 € | 7,30 € |
| Tranche 7 | 12,90 € | 9,40 € |
| Tranche 8 | 14,60 € | 10,70 € |
| Tranche 9 | 16,30 € | 12,00 € |

(1) réservation et prépaiement obligatoires - (2) avec restauration et goûter

(3) PAI alimentaire uniquement - repas et goûter à la charge de la famille

CALENDRIER

Rentrée scolaire : lundi 4 septembre 2023

Vacances d'automne : du 21 octobre au 5 novembre 2023

Vacances de fin d'année : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Vacances d'hiver : du 10 au 25 février 2024

Vacances de printemps : du 6 au 21 avril 2024

Ascension : Journée vaquée le vendredi 10 mai 2024

Vacances d'été :

Fin des cours le vendredi 5 juillet 2024

**DIRECTION
DE LA PETITE ENFANCE
ET DE L'ÉDUCATION**

PLACE DE LA LAÏCITÉ
93230 ROMAINVILLE
01 49 15 55 00

education@ville-romainville.fr

www.ville-romainville

suivez-nous !

